

# le lien

hiver  
**2014**  
décembre  
trimestriel

n° 82  
existe en braille

journal de l'association des travailleurs handicapés ou reclassés de La Poste et Orange



**SEPH : forte implication  
des bénévoles de l'atha**



**L'atha se met au vert**

**Partenariat : la Fnath toujours  
présente au côté de l'atha**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RELATIONS SOCIALES

**SEMAINE  
POUR L'EMPLOI  
DES PERSONNES  
HANDICAPÉES**

Tous différents  
*Tous performants*

**DU 17 AU 21 NOV**

LE GROUPE LA POSTE

# BULLETIN D'ADHÉSION 2015

Nom:

Prénom :

Date de Naissance :

Adresse Personnelle:

Code Postal:

Ville:

Téléphone domicile:

Portable:

Adresse Mail Personnelle:

Je suis :  En Activité à  La Poste  Orange  Fonctionnaire  
 Retraité de  La Poste  Orange  Salarié

Coordonnées professionnelles

Niveau/Grade/Fonction : \_\_\_\_\_ Service \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone Pro \_\_\_\_\_ Mail Professionnel : \_\_\_\_\_

Pour les adhérents postiers, merci de préciser votre rattachement métier :

Colis  Courrier  SF  Enseigne  Autres

- J'adhère à l'atha pour un montant annuel de 10 euros  
 Je m'abonne au journal « Le Lien » pour 8 euros de plus (tarif adhérent)  
 Je m'abonne uniquement au journal « Le Lien » pour 16 euros (tarif non adhérent)  
 J'effectue un don de \_\_\_\_\_ €

Je joins un chèque d'un montant total de \_\_\_\_\_ €

Je suis reconnu(e) travailleur handicapé (RQTH) :  Oui  Non

A titre facultatif, je précise ma situation de handicap :

Visuel  Auditif  Moteur  Psychique  Autres

J'accepte que mes coordonnées soient transmises au correspondant atha de mon département.  Oui  Non\*

J'accepte de figurer sur les photos publiées dans le journal de l'association « Le Lien »  Oui  Non\*

\*Sans réponse de votre part, nous considérons que la réponse est « oui »

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901. CCP Paris 597 94 Z Code APE 913 E Siret 420 678 575 00010

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 39 et des suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'atha 47/49 rue Barrault 75013 Paris.

Date et signature



47/49 rue Barrault  
75013 Paris  
Tél : 01 40 78 13 13  
Fax : 01 40 78 13 14  
contact@atha.fr

[www.atha.fr](http://www.atha.fr)

## Sommaire

**2** Bulletin d'adhésion

**3** Le mot de la Présidente

**4/5** Présence de l'atha lors de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, SEPH

**6** Devenir bénévole

**6** L'atha se met au vert

**7** Rencontre atha et Fnath

**8** CCUES

ASSOCIATION DES  
TRAVAILLEURS  
HANDICAPÉS OU  
RECLASSÉS DE  
LA POSTE & ORANGE



47/49 rue Barrault  
75013 Paris France  
Tél : 33 [0]1 40 78 13 13  
Fax: 33 [0]1 40 78 13 14  
contact@atha.fr  
www.atha.fr

Fondateur : Djamel Nedjma.  
Directeur de Publication : Françoise Fournier  
Comité de rédaction : F. Fournier, B. Seriziat,  
Y. Le Guilloux, Maryvonne Bodin.  
I.S.S.N. : 1292-5438  
Copyright couverture : Danièle Mémet.  
Direction artistique : Graphir Design.  
Impression : M4  
371, rue Marcel Pagnol 27930 Gravigny.

Imprimé sur du papier 100% recyclé

CPPAP en cours d'attribution.

# Cher lecteur



Françoise Fournier

L'automne 2014 se sera révélé riche en rencontres diverses et variées. Fort enrichissantes, permettant à l'atha d'être un interlocuteur reconnu dès lors qu'il s'agit d'évoquer les problématiques afférentes aux situations de handicap.

A la fin du mois d'octobre, l'ATHA a été invitée par Isabelle PRIETO, chargée de la mission handicap à la Poste, à venir partager ses réflexions sur l'accord actuel qui arrive à échéance au 31 décembre 2014. Notre association s'est fortement prononcée pour le maintien du réseau des référents qui constitue la clef de voûte en matière de la mise en œuvre de la politique du handicap à la poste.

Pour l'atha, il faut aussi prévenir la désinsertion professionnelle, et cela en utilisant les leviers qui existent en matière de formation et de bilan de compétences. L'atha a aussi été présente à la SEPH dans divers établissements franciliens et en province. Cette manifestation annuelle permet de parler du handicap sans préjugés à tous interlocuteurs. En effet, les personnes souhaitant évoquer un problème lié à une situation de handicap l'évoquent spontanément sans appréhension. Cette semaine permet de fédérer autour du handicap afin que les situations qui lui sont liées soient abordées sans retenues.

Sur le plan national en dehors du contexte de nos entreprises, l'actualité récente a été marquée par les mesures concernant la mise en accessibilité des bâtiments notamment publics. En effet, 10 ans après la loi du 11 février 2005, le constat sur cette obligation est plutôt négatif. Par conséquent, un collectif associatif a vu le jour afin de veiller à ce que cette obligation devienne une réalité. Les délais supplémentaires accordés par voie d'ordonnance pour la mise en accessibilité ne sont pas acceptables pour ce collectif associatif. En conséquence, il s'agit d'un recul notable par rapport aux ambitions affichées par la loi de 2005.

Françoise Fournier, Présidente.

# Présence de l'atha dans les entreprises lors de la SEPH



Françoise Fournier et Yannick le Guilloux au Siège du Réseau de la Poste

Lors de la Semaine dédiée à l'Emploi des Personnes en Situation de Handicap du 17 au 23 Novembre 2014, l'atha s'est fortement mobilisée afin d'être présente sur le territoire national. Ainsi, Françoise et Yannick se sont rendus à La Banque Postale de Rouen, à la DO2P Paris-Bonvin, au Siège du Courrier/Colis à Brune, au Siège du Groupe La Poste à Vaugirard et au Siège du Réseau.



Jean-Pierre Tagliati avec ses collègues des métiers du Courrier et du Réseau à Castellodi Rostino en Haute-Corse.

L'atha été présente sur les sites Orange. Patrick Persoglia a représenté notre association à Marseille. Durant la semaine de l'hangagement, Orange a diffusé sur sa plateforme intranet des témoignages de personnes handicapées. A cette occasion la parole a été donnée à Françoise Fournier.

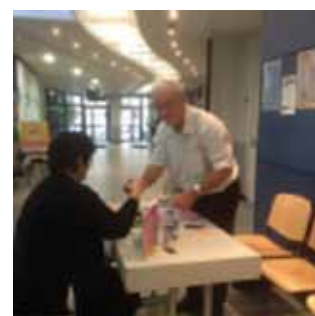


Photo réalisée durant la SEPH 2014 à Perpignan, en présence du référent handicap du métier du courrier.



Photo de gauche : Patrick Persoglia à Marseille

Photo de droite : Jean-Pierre Hurtaud à Orléans



Des jeux pour sensibiliser au sujet du handicap



Photo réalisée durant la SEPH 2014 dans la Nièvre à Clamecy et à Corbigny. La fédération Handisport a animé une activité de tir à la sarbacane.



Le bar du silence : Photo réalisée durant la SEPH 2014 à Bordeaux en présence d'Hélène Bornes.



La sensibilisation en entreprise aux sujets des situations de handicap est réalisée lors d'Espace Temps Communication, ETC. Elle se poursuit à l'occasion de forums auxquels participent les associations du personnel mais aussi les associations de personnes handicapées. Le jeu est un vecteur de communication particulièrement adapté à ce sujet car il permet de le dédramatiser et de dépasser les stéréotypes.

Nous tenons à remercier tous les organisateurs de ces lieux de rencontres qui nous ont permis de mieux faire connaître notre association. Les contacts ont été enrichissants et les échanges très fructueux. Nous avons pu expliquer, par exemple, la différence entre le Handicap Mental et le Handicap Psychique.

# Devenir bénévole à l'atha



Le guide du bénévole a été réalisé en collaboration avec France Bénévolat

Le Bénévolat est une façon concrète de soutenir l'atha dans la mise en place de ses actions. Que ce soit à Paris ou en région, l'aide que vous apporterez, aussi minime soit-elle, est indispensable au développement de notre association. Votre engagement en tant que bénévole pourra prendre plusieurs formes selon votre disponibilité, votre envie, votre intérêt, ou encore votre savoir-faire.

## Des ressources à votre disposition

Pour chaque action, vous bénéficierez du soutien des permanents de l'atha, des correspondants régionaux et départementaux proches de chez vous, des administrateurs et des ressources techniques du Site Internet.

## Les actions que vous pouvez mener

- | Faire connaître l'association là où vous travaillez à vos collègues par la distribution de plaquettes, journal etc
- | Promouvoir l'existence de l'association lors des forums ou lors d'ETC sur le handicap au travail.
- | Soutenir les salariés en situation de handicap dans leurs démarches (reconnaissance RQTH et ou d'autres demandes relatives au handicap)
- | Sensibiliser les managers et autres

collègues de la Poste ou d'Orange au handicap en milieu professionnel

- | Aider tous collègues concernés directement ou non par le handicap à trouver des solutions pour une intégration réussie
- | Rédiger des articles afin de faire connaître l'atha au sein des organisations (Lien Jourpost, Le journal de l'Etablissement)

Votre savoir être associé à vos qualités humaines comme le respect de la personne, le sens de l'écoute, l'ouverture d'esprit sont fondamentales dans vos missions de bénévolat.

**pour aller plus loin :**  
[www.atha.fr](http://www.atha.fr)



Vous avez besoin d'action, d'engagement solidaire ?  
Vous avez une heure, une semaine, un mois ou un an à consacrer aux autres ? Comment agir ?  
Comment faire profiter de vos compétences ?  
Dans quelle mission de bénévolat vous sentirez-vous le plus utile ? Et à qui devez-vous vous adresser ?

Ce guide, extrêmement concret, vous aidera à cerner votre profil et vos attentes, mais aussi à choisir l'association qui vous convient grâce aux témoignages des bénévoles – d'une rare franchise –, et à la description précise de nombreuses organisations et de leurs besoins.

Françoise Perriot a dirigé au Pré aux Clercs la collection « Agir » sur l'aide humanitaire et le bénévolat. Elle a notamment publié, avec Philippe Jost, *Le Guide des actions humanitaires* (Hors Collection, 1994). Claude-Marie Chaise a travaillé plusieurs années dans l'économie sociale et solidaire.

Ce guide a été réalisé en collaboration avec France Bénévolat, association qui vise à développer le bénévolat.  
[www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)

## L'atha se met au vert.

L'atha se met au « VERT » en devenant écoresponsable. En effet, depuis le Numéro précédent, d'automne 2014, le papier de notre magazine est imprimé sur un papier 100% recyclé.

De part ce logo, l'atha démontre son engagement environnemental et sociétal.



# Rencontre atha et Fnath

## le 27 octobre 2014



Arnaud de Brocca, secrétaire Général de la Fnath

Le 27 octobre une rencontre avec Arnaud de Brocca, secrétaire national de la FNATH, et l'atha représentée par mesdames Bodin et Fournier a eu lieu. L'atha et la FNATH sont partenaires depuis quelques années. Aussi il semblait opportun que nos deux associations fassent le point sur un certain nombre de sujets.

Les échanges sont riches et permettent de constater que les objectifs de nos associations demeurent fondamentalement liés. Mais il faut savoir que l'objectif premier est le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

S'il convient de s'interroger sur cette question primordiale afin d'éviter la désinsertion professionnelle, il faut savoir que la plupart du temps, afin que la relation avec le manager soit la plus satisfaisante possible, le sujet du handicap gagne à être abordé qu'il soit visible ou invisible et qu'il ait potentiellement un impact sur l'organisation du travail.

Ici, il n'est pas seulement question de compétences mais de la mobilisation de celles-ci dans un contexte, à prendre en considération pour que



**ASSOCIATION  
DES ACCIDENTÉS  
DE LA VIE**

chacun des collaborateurs et des managers aient les moyens d'atteindre des objectifs partagés.

A ce niveau l'atha intervient sur l'aspect managérial mais aussi sur l'aspect droit du travail. Toutefois, ce n'est qu'en cas de situation complexe notamment sur le plan juridique que l'atha s'associe à la FNATH.

A noter, la FNATH vient de sortir un dépliant intitulé « handicap et travail » qui, sous la forme d'un triptyque, a pour but d'orienter et de faire connaître les interlocuteurs, facilitateurs de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

### > Les étapes à franchir

Trouver un emploi ou se maintenir en emploi s'apparente souvent à un parcours du combattant. Le taux de chômage des travailleurs handicapés reste deux à trois fois supérieur à celui du reste de la population active.

**Faites reconnaître votre handicap**  
La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est délivrée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle donne un certain nombre de droits, et permet notamment de bénéficier des aides de l'Agefiph.

#### La visite de pré-prise

Si vous êtes en arrêt de travail de plus de 3 mois, le médecin du travail organise une visite de pré-prise à votre initiative ou à celle du médecin traitant ou du médecin conseil de la sécurité sociale, afin de favoriser votre maintien en emploi.

Au cours de cet examen, le médecin du travail pourra recommander des :

- aménagements et adaptations du poste de travail,
- préconisations de redressements,
- formations professionnelles.

### > Vos interlocuteurs

**Les services de santé au travail**  
Le médecin du travail est l'intermédiaire pertinent entre vous et votre employeur lorsque vous rencontrez des difficultés de santé. Il ne faut donc pas hésiter à faire appel à lui.

**Les représentants du personnel**  
N'hésitez pas à interpellier vos délégués : vous les avez élus ! Sollicitez-les.

**Pôle-emploi ou Cap Emploi ?**  
Vous devez vous inscrire à Pôle Emploi en tant que demandeur d'emploi. En complément de l'action de Pôle Emploi, les Cap Emploi accompagnent les personnes handicapées en recherche d'emploi et conseillent les entreprises.

**La mission handicap de votre entreprise**  
Selon la taille de votre entreprise, il peut exister une « mission handicap ». Renseignez-vous et n'hésitez pas à la contacter.

#### Bon à savoir

**Toute discrimination est interdite**  
Aucune personne ne peut être discriminée dans l'emploi, c'est-à-dire être traitée de manière moins favorable, en raison de son état de santé ou de son handicap. En cas de discrimination, vous pouvez saisir le Défenseur des droits.

### > L'Agefiph

**L'obligation d'emploi**  
Les entreprises de plus de 20 salariés doivent compter au minimum 6 % de personnes handicapées dans leur effectif. Pour répondre à cette obligation, elles peuvent recruter, sous-traiter au secteur protégé ou adapté, accueillir des stagiaires handicapés ou conclure un accord de branche ou d'établissement portant sur l'emploi des personnes handicapées. Verser une contribution financière à l'Agefiph est également un moyen de se mettre en conformité avec la loi.

**Les aides de l'Agefiph**  
L'Agefiph apporte aux personnes handicapées et aux entreprises des aides financières et des services mis en œuvre par des réseaux de partenaires sélectionnés par elle : **Cap Emploi, Sameth et les services Alther** qui informent les entreprises. Ce sont ces partenaires qui prescrivent toutes les prestations et la plupart des aides de l'Agefiph.

**Le CCUES est le Comité Central de l'Unité Economique et Social d'Orange.**



**Le CCUES publie la revue Fil +**

**Vous pouvez retrouver l'ensemble de ses activités sur le site :  
[www.ce-ft-orange.fr](http://www.ce-ft-orange.fr)**

**CCUES Orange, 190 Quai de Jemmapes, 75010 Paris**